

# L'impact macroéconomique des réformes structurelles

**Olivier DE BANDT**

*Direction des Analyses macroéconomiques  
et de la Prévision*

**Olivier VIGNA**

*Direction des Analyses macroéconomiques  
et de la Prévision*

*Service du Diagnostic conjoncturel*

*L'argument est souvent avancé selon lequel les écarts de performances économiques entre les pays tiennent en grande partie à des différences dans la structure des économies. On observe d'ailleurs que la plupart des pays sont engagés à des degrés divers dans des réformes structurelles sur les marchés des biens et des services, ainsi que sur le marché du travail. À cet égard, la littérature économique identifie clairement les avantages à long terme de ces réformes, qui conduisent à une hausse du potentiel de production, une réduction du chômage et un accroissement de la résilience des économies face aux chocs macroéconomiques, ce qui facilite la mise en œuvre de la politique monétaire. La question se pose donc, notamment pour les autorités publiques, de savoir comment mettre en place avec le succès escompté de telles politiques structurelles.*

*Il apparaît donc nécessaire de définir plus précisément la meilleure stratégie possible pour les États, afin de minimiser les coûts à court terme éventuellement associés à la mise en place de certaines réformes. Cela passe en particulier par l'exploitation des synergies potentielles entre réformes, dans la mesure où les réformes engagées sur les marchés des biens accroissent les salaires réels et l'emploi, alors que celles menées sur le marché du travail peuvent affecter négativement le salaire réel à court terme parallèlement à l'amélioration de la situation de l'emploi.*

*L'article se fonde donc sur les expériences menées dans les pays de l'OCDE. Il analyse dans un premier temps les enseignements apportés par la théorie économique, en distinguant les gains de long terme et les effets dynamiques de court terme. L'article étudie ensuite les expériences qui ont réussi dans plusieurs pays en montrant que, malgré la diversité des situations de départ, la réunion de certaines conditions initiales paraît importante pour maximiser les chances de succès des réformes, de même que la crédibilité du processus engagé.*

Mots-clés : Réformes structurelles, marché des biens, marché du travail, croissance potentielle

Codes JEL : C51, E24, E31, E32, L51

NB : Avec la contribution de C. Cahn, A. Devulder et N. Maggiar (Service d'Études et de Prévision) pour les simulations sur l'impact des réformes sur le marché des biens en équilibre général à partir du modèle ACDM (2007)

Les pays développés, et notamment ceux de la zone euro, doivent aujourd'hui faire face à l'émergence de nouveaux partenaires comme la Chine et l'Inde qui gagnent des parts de marché et vont, à terme, modifier la hiérarchie des puissances économiques mondiales. Or, force est de constater que tous les pays développés ne sont pas égaux face à ce mouvement, et que certains pays maintiennent davantage que d'autres leur rang, par exemple en termes de richesse par tête. En réalité, la capacité à accroître le niveau de cette dernière dépend notamment de la capacité d'offre des pays. C'est pourquoi des institutions internationales comme l'OCDE et le FMI soulignent la nécessité de mettre en place des « réformes structurelles », notamment sur le marché des biens et services et sur le marché du travail, en soulignant la nécessaire adaptation des institutions qui régissent l'équilibre entre offre et demande sur ces marchés (règles en matière de fixation des prix, droit de la concurrence, etc.)<sup>1</sup>.

Sur la période récente, les pays de l'OCDE ont tous mis en œuvre des réformes sur le marché des biens, mais aussi sur le marché du travail. Entre 1998 et 2003, selon les données collectées par l'OCDE en

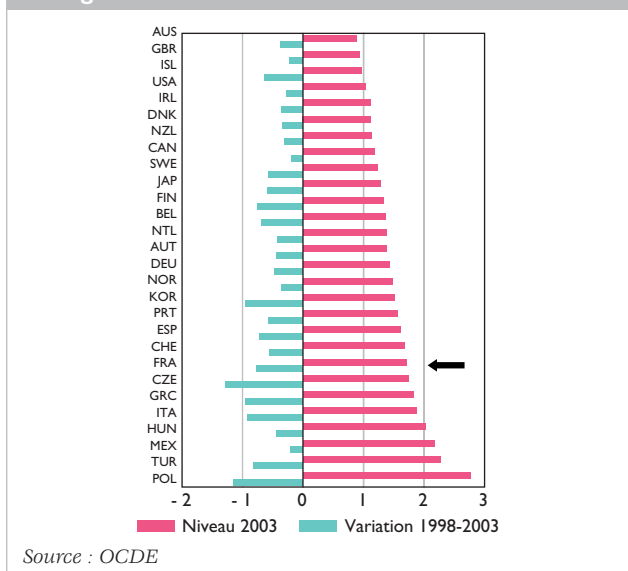
matière de réglementation sur les marchés des biens (indice PMR : *product market regulation*, d'une valeur comprise entre 0 et 6, qui croît avec la rigidité de la réglementation), la quasi-totalité des pays ont entrepris des réformes structurelles de nature à abaisser cet indicateur (cf. graphique 1)<sup>2</sup>.

Il subsiste cependant dans la quasi-totalité des économies un « noyau dur » de règlements (Conway *et al.*, 2005) qui, selon les pays, représente un poids très variable.

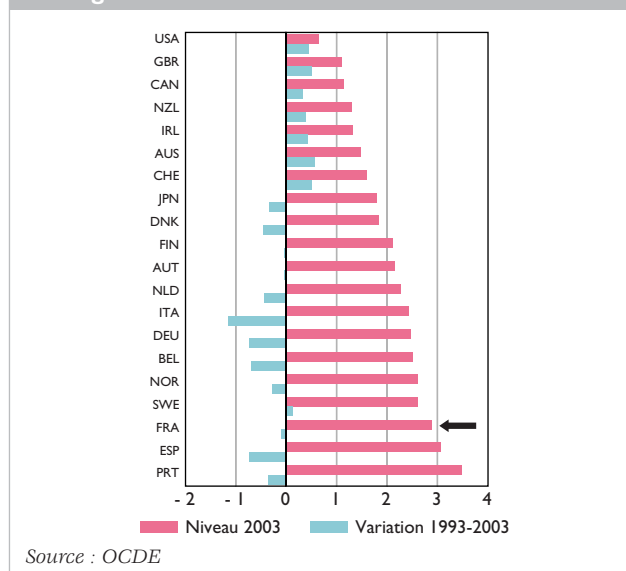
Par ailleurs, on observe, en ce qui concerne tant le marché des biens et services – indicateur PMR, déjà mentionné – que celui du travail – indicateur EPL ou *employment protection legislation* – que le niveau de la réglementation dans les pays de la zone euro, et notamment en France, est bien supérieur à ce que l'on observe aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou en Australie (cf. graphique 2 pour le marché du travail).

La Banque mondiale, pour le marché du travail, calcule aussi un indice de réglementation de l'emploi (indice REI – *rigidity of employment index* –, compris entre 0 et 100, et croissant avec le degré

Graphique 1 Niveau et variation de l'indicateur PMR de réglementation des marchés des biens



Graphique 2 Niveau et variation de l'indicateur EPL de réglementation du marché du travail



1 Les autres types de réformes, concernant en particulier les finances publiques, la protection sociale ou le secteur financier, ne sont pas analysés dans cet article.  
 2 Les indicateurs PMR offrent une mesure globale des contraintes institutionnelles qui pèsent sur les entreprises dans la fixation de leur prix ou dans le libre choix de leur stratégie. Ils agrègent des indicateurs mesurant (1) les obstacles à l'entrepreneuriat ou à la libre concurrence, (2) la taille du secteur public. Dans le cadre de cette étude, ils sont pris comme indicateurs mesurant la concurrence sur le marché des biens, dans la mesure où les obstacles à la création d'entreprise constituent des barrières à l'entrée dans ces secteurs. Le poids du secteur public mesure davantage les rigidités affectant la formation des prix, mais il constitue aussi, dans une certaine mesure, un obstacle à la libre entrée. Pour l'indicateur EPL (employment protection legislation), l'OCDE synthétise des indicateurs de réglementation des contrats de travail, la législation en matière de licenciements et la générosité des systèmes d'indemnisation. Ces indicateurs offrent une mesure du pouvoir de négociation des salariés, même s'ils n'incluent pas, par exemple, la réglementation en termes de salaire minimum.

de réglementation) : cet indice reflète une même diversité des situations nationales, avec une régulation qui, en France, paraît également sensiblement plus prononcée que celle mise en place dans les autres pays développés (cf. graphique 3).

Ces disparités de réglementations entre les pays conduisent à s'interroger sur les effets à attendre des réformes structurelles. Certes, compte tenu de telles divergences de réglementation, les réformes structurelles ne peuvent être partout identiques, ni avoir les mêmes effets entre pays. Mais il existe un accord assez large des économistes sur les gains macroéconomiques à attendre à long terme des réformes structurelles<sup>3</sup>, même si un obstacle généralement évoqué est celui de l'existence de coûts à court terme. Ces derniers sont liés à l'effet direct de la disparition des « rentes » ou des avantages dont bénéficient les agents disposant d'un pouvoir de marché, d'où une résistance au changement<sup>4</sup>. Les coûts à court terme sont aussi dus aux ajustements à court terme (coûts d'adaptation au nouvel environnement, coûts de reconversion, etc) car les enchaînements macroéconomiques prennent du temps à se manifester : par exemple la hausse de l'emploi n'est que progressive suite à une réforme du marché du travail. Il convient aussi de déterminer quelles institutions il convient de réformer, et quelles rentes il convient de réduire, puisque certaines d'entre

elles et certaines institutions économiques peuvent être à la fois favorables à l'efficacité et à l'équité. C'est notamment le rôle des syndicats dans les négociations salariales (Burda et Wyplosz, 1998). Un pays comme le Danemark est ainsi caractérisé par un haut niveau de concurrence sur le marché des biens et du travail, mais également par un taux élevé de syndicalisation.

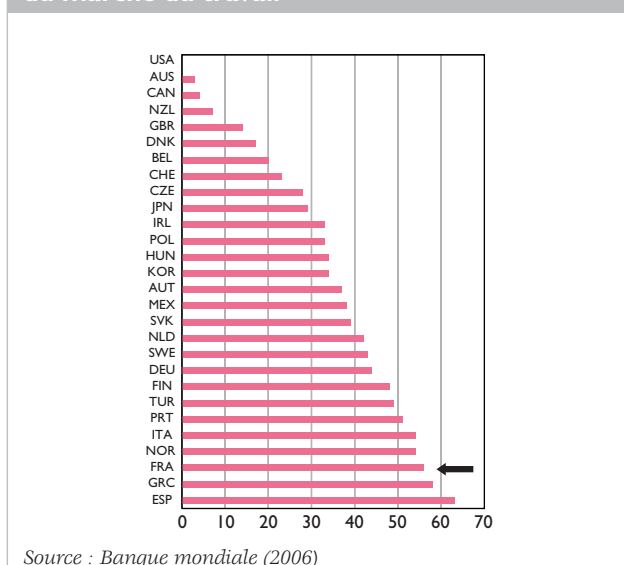
L'objet de l'article est de fournir un éclairage sur l'ensemble des enchaînements macroéconomiques liés aux réformes structurelles en indiquant, au-delà des gains à long terme, quels sont les facteurs de blocage les plus significatifs à court terme et comment chercher à les réduire.

Après avoir présenté les principales conclusions de la littérature théorique, notamment celles tirées des modèles d'équilibre général, l'article analyse les résultats des travaux empiriques et des expériences réussies qui ont été menées par les pays de l'OCDE, montrant comment les pays peuvent effectivement tirer avantageusement parti des effets macroéconomiques des réformes structurelles.

## I | Les enseignements de la théorie économique : des gains à long terme, mais des coûts transitoires à minimiser

Il existe un consensus sur le fait que les économies contemporaines ne sont pas toutes identiquement concurrentielles et que certains agents économiques bénéficient de « rentes » qui leur permettent d'obtenir une rémunération de leurs services ou un prix des biens qu'ils produisent excédant la valeur qui serait obtenue en situation de concurrence pure et parfaite. Ces rentes sont parfois justifiées par l'existence de relations de long terme entre agents économiques (motif d'assurance). En tout état de cause, les prix sont caractérisés par une certaine viscosité (les entreprises ne révisent pas leurs prix de façon continue, les salaires sont déterminés pour une certaine période). Les entreprises cherchent aussi, tout naturellement, à différencier leurs produits de façon à réduire, dans une certaine mesure, la pression de la concurrence (on parle

Graphique 3 Indice REI de rigidité du marché du travail



Source : Banque mondiale (2006)

3 Voir Freeman (2005) pour une approche plus nuancée.

4 Delpla et Wyplosz (2007) suggèrent de dédommager les titulaires de rentes, qui se les verraient racheter par la collectivité (cf. infra).

souvent de « concurrence monopolistique » pour décrire la situation des économies contemporaines). Enfin, la réglementation ou le cadre institutionnel peuvent interagir avec ces comportements, accroissant par là le niveau des « rentes ».

Dans ces conditions de concurrence imparfaite, la théorie économique montre que les réformes structurelles, d'une part, en augmentant la concurrence, permettent d'accroître le potentiel d'offre des économies et, d'autre part, en réduisant les rigidités dans la fixation des prix et des salaires, renforcent la « résilience » des économies face à des chocs. Ces réformes conduisent à une redistribution des « rentes » de marché entre agents, désignant transitoirement, des « gagnants » et des « perdants », même si les premiers s'avèrent très généralement plus nombreux à long terme. Il importe donc d'analyser les modalités afin de réduire au mieux les coûts associés à court terme à certaines réformes.

### III Des gains à long terme

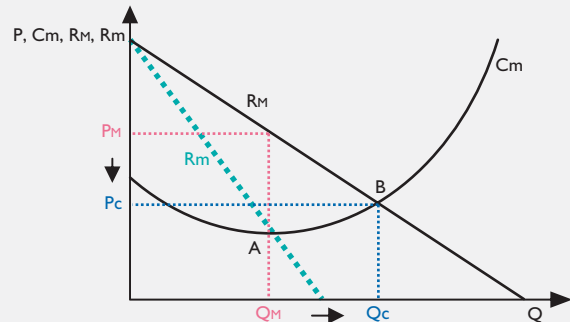
En augmentant le niveau de la concurrence, les réformes structurelles permettent d'augmenter le potentiel d'offre à long terme des économies. Elles ont aussi pour objectif d'accroître la résilience des économies, c'est-à-dire leur capacité de réponse ou de rebond suite à des chocs. Dans ce contexte, elles facilitent doublement la mise en œuvre de la politique monétaire. C'est pourquoi les banques centrales soutiennent la mise en place des réformes structurelles.

#### Gains en matière de potentiel de croissance

Sur le plan théorique, les effets à long terme d'une hausse de la concurrence sur un marché donné peut s'étudier par référence à la situation d'un monopole qui, au départ, face à une demande inélastique, maximise son profit en augmentant les prix et en réduisant les quantités offertes. Une politique économique favorable à la concurrence va permettre d'accroître l'élasticité-prix de la demande, ce qui conduit, en équilibre partiel, à un niveau plus élevé des quantités produites et à un niveau plus faible des prix (cf. encadré 1A). Sur le marché des biens, une plus grande concurrence conduit donc à augmenter les quantités vendues, tout en faisant baisser les prix, ce qui stimule la production et la consommation.

**ENCADRÉ 1A**

**Réforme sur le marché des biens : introduire la concurrence fait baisser les prix et augmenter la production**



En situation de monopole, l'entreprise détermine son volume de production en égalisant le coût marginal ( $C_m$ ) et la recette marginale ( $R_m$ ), soit une production  $Q_M$  au prix  $P_M$  (lui-même fixé sur la courbe de recette moyenne  $R_M$ ). Si l'abaissement des barrières à l'entrée permet d'introduire la concurrence, alors la production, déterminée par l'égalisation entre coût marginal et recette moyenne ( $R_M$ ), augmente pour atteindre  $Q_C$ , et le prix de vente diminue en revenant à  $P_C$ . L'équilibre passe du point A au point B.

Il convient cependant de prendre en compte les interactions entre marchés, donc de raisonner en termes d'équilibre général.

#### Les modèles stylisés

Dans la littérature économique, l'effet d'une réforme structurelle est généralement analysé dans le cadre d'un modèle WS/PS (cf. encadré 1B), permettant de déterminer l'équilibre sur le marché du travail en termes de salaire réel et d'emploi, compte tenu du niveau de la concurrence existant sur le marché des biens et sur le marché du travail. Dans le cadre de cette représentation, une plus grande concurrence sur le marché des biens va conduire, en équilibre partiel, à un déplacement de la courbe de demande de travail (PS) vers le haut et la droite, c'est-à-dire à un niveau plus élevé à la fois du salaire réel et de l'emploi (cf. encadré 3). De même, une réforme sur le marché du travail, conduisant, par exemple, à une diminution des indemnités de remplacement en cas de chômage, peut, sous certaines conditions, conduire à une baisse du salaire de réserve et, par là, à un déplacement vers la droite de la courbe d'offre de travail (WS), entraînant

## ENCADRÉ 1 B

## Modèle WS/PS

L'impact des réformes structurelles est souvent étudié, en équilibre partiel ou en équilibre général, à partir d'un modèle de type WS/PS (wage setting/price setting), issu des travaux de Layard et al. (1991), représentant l'équilibre simultané sur le marché du travail et sur le marché des biens. Le modèle est dérivé d'un comportement d'optimisation des offreurs de travail (salariés occupés ou à la recherche d'un emploi) et des entreprises.

D'un côté, on distingue la fonction d'offre sur le marché des biens, ou de demande du facteur travail (PS) :

$$p = (1+\mu) \frac{wL}{\alpha Y} \quad (1)$$

Le prix offert sur le marché des biens ( $p$ ) dépend du taux de marge (« mark-up ») ; une hausse de  $\mu$  correspond à une baisse de la valeur absolue de l'élasticité de la demande de biens par rapport au prix).  $L/Y$  est l'inverse de la productivité du travail et  $\alpha$  est la part du travail dans la valeur ajoutée pour une fonction de Cobb Douglas. Comme l'indiquent les encadrés 1c et 1d, la courbe PS exprime une relation décroissante entre salaires réels et emploi. Par ailleurs, la fonction d'offre de travail (WS) s'écrit :

$$\frac{w}{p} = (1+m)RR = (1+m) f(U) \quad (2)$$

avec  $f'(U) \leq 0$  ( $U$  est le taux de chômage)

Le salaire réel est fonction d'une marge ( $1 + m$ ), qui dépend du pouvoir de négociation des salariés et du salaire de réserve (RR), c'est-à-dire du salaire minimal à partir duquel les actifs sont prêts à se porter candidats sur le marché du travail. Le salaire de réserve est lui-même une fonction décroissante du taux de chômage  $U$  : si le taux de chômage s'accroît, les salariés diminuent leur salaire de réserve.

Il est possible de ré-exprimer l'équation (2) comme une relation entre le salaire réel et les effectifs employés ( $L$ ), en réintroduisant la population active exogène ( $\bar{L}$ ) :  $U = 1 - \frac{L}{\bar{L}}$ . La courbe (WS) est une relation croissante entre les salaires réels et l'emploi (cf. encadrés 1c et 1d).

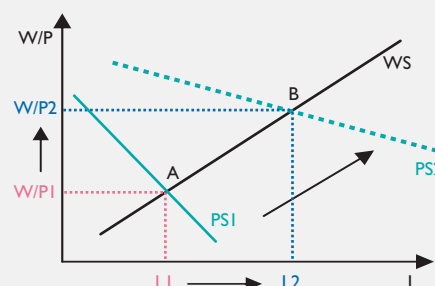
une hausse de l'emploi, au prix d'une baisse du salaire réel (cf. encadré 1c).

Pourtant, Blanchard et Giavazzi (2003) insistent sur la nécessité d'une approche globale en termes d'équilibre général pour étudier une politique de déréglementation menée simultanément sur le marché du travail et sur celui des biens.

Dans leur modèle, les salariés et les entreprises se partagent la marge tirée de l'absence de concurrence parfaite sur le marché des biens. Une augmentation de la concurrence sur le marché des biens conduit à une hausse des salaires réels qui résulte de deux mouvements opposés : d'un côté, les consommateurs bénéficient de la baisse des prix ; mais de l'autre côté, cet effet est partiellement atténué car les salariés sont obligés d'accepter une baisse de leur salaire puisque les entreprises réduisent leur marge sur le marché des biens (la marge réduite est répartie entre salariés et entreprises). Au total, en termes de salaires réels, les ménages gagnent davantage, en tant que consommateurs, de la plus forte concurrence sur

## ENCADRÉ 1 C

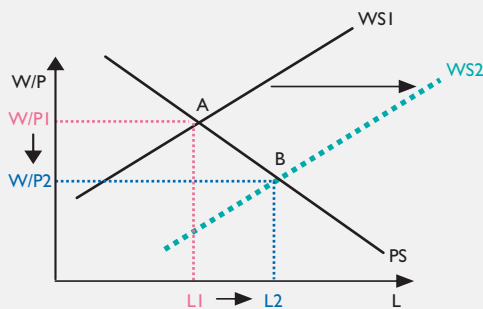
**Réforme sur le marché des biens : accroître la concurrence sur le marché des biens accroît la demande de travail (et donc l'emploi) et le salaire réel**



Suite à une hausse de la concurrence sur le marché des biens, la demande de travail passe de PS1 à PS2. On peut aussi montrer que la courbe PS devient aussi plus plate. Dans ce cas, le salaire réel augmente (il passe de  $W/P1$  à  $W/P2$ ), tout comme l'emploi (de  $L1$  à  $L2$ ).

ENCADRÉ 1D

**Réforme sur le marché du travail : diminuer les facteurs de rigidité entourant le salaire réel permet d'augmenter l'emploi total**



Plusieurs facteurs contribuent à freiner l'ajustement à la baisse du salaire réel ( $W/P$ ), ce qui défavorise les créations d'emploi. Parmi ces facteurs, on note l'existence d'un salaire minimum réglementaire, le niveau et la durée des prestations en phase de recherche d'emploi, le degré de centralisation des négociations salariales ou encore la durée de fixation des rémunérations. Par exemple, si les salariés acceptent que l'indexation des salaires sur les prix ne soit pas immédiate en raison de la plus forte concurrence sur le marché du travail, ils vont accepter de travailler autant à un salaire réel plus faible, ou de travailler davantage pour le même salaire. Dans les deux cas, la courbe WS se déplace vers la droite. Si la suppression de ces rigidités permet au salaire réel de se situer à un niveau plus bas (passant de  $W/P1$  à  $W/P2$ ), alors l'offre de travail s'accroît (déplacement de  $WS1$  à  $WS2$ ) : au final, l'emploi total augmente (passant de  $L1$  à  $L2$ ) et l'équilibre se déplace du point A au point B.

le marché des biens qu'ils ne perdent en tant que salariés, puisqu'on observe une hausse du salaire réel à long terme. Il faut évidemment ajouter que les ménages sont aussi gagnants du fait de la hausse de l'emploi. En effet, parallèlement, le chômage se réduit à long terme dans le scénario privilégié par Blanchard et Giavazzi. Cf. tableau 1, ligne « réduction des coûts d'entrée, colonne « U » (chômage) à long terme.

La déréglementation du marché du travail entraîne une baisse du salaire réel à court terme et une baisse du chômage à long terme. L'impact sur le chômage d'une déréglementation du marché du travail dépend toutefois des hypothèses faites sur le fonctionnement de ce marché (cf. encadré 2) : pour Blanchard et Giavazzi, la situation la plus vraisemblable est celle où la déréglementation du marché du travail, en conduisant à une baisse du salaire réel, accroît les profits à court terme, mais sans provoquer de baisse du chômage à court terme – cette baisse n'intervenant qu'à long terme (cf. tableau 1, dernière ligne).

**Les modèles d'équilibre général quantifiés**

Les travaux de simulation réalisés à partir des modèles d'équilibre général permettent de quantifier de façon plus détaillée l'impact des réformes structurelles. Sur la base du modèle GEM du FMI, qui est un modèle d'équilibre général dynamique (DSGE) multi-pays, Bayoumi *et al.* (2004) étudient l'effet de l'introduction de réformes pour la zone euro dans son ensemble, alors qu'Everaert *et al.* (2006) considèrent des réformes à l'échelle nationale (un « grand » pays, la France, et un « petit » pays, la Belgique). Les conclusions sont que les réformes sur les marchés des biens, en réduisant le niveau des prix, conduisent à une hausse de la consommation, des heures travaillées, du stock de capital (très significativement), mais aussi du salaire réel. Les réformes sur le marché du travail accroissent la production, la consommation et surtout les heures travaillées. Elles induisent aussi une légère baisse du salaire réel. En effet, les prix ne baissent pas autant que les salaires, car les entreprises accroissent leur marge. S'agissant du marché des biens, ces conclusions sont cohérentes avec les travaux de simulation menés à la Banque de France (cf. encadré 3) à partir du modèle d'Adjémian *et al.* (2007) (ci-après ACDM, 2007) : une baisse du taux de marge des entreprises sur le marché des biens provoque une hausse de la consommation, de l'investissement, des salaires réels et des heures travaillées (cf. tableau 2).

Tableau 1 Effets dynamiques chez Blanchard et Giavazzi (2003)

	Effet de :	Court terme			Long terme		
		Marge	w/p	U	Marge	w/p	U
Biens et services	Hausse de la substituabilité entre produits Réduction des coûts d'entrée	-	+	-	0	0	0
Travail	Réduction du pouvoir de négociation	0	0	0	-	+	-
	Profit : +	-	-	0	0	0	-

## ENCADRÉ 2

**Le modèle de Blanchard et Giavazzi (2003)**

Blanchard et al. (2003) étudient une version un peu modifiée du modèle WS/PS.

**1/ Dans un premier temps, ils considèrent que le salaire réel n'a pas d'impact sur l'emploi.**

• Dans un régime de concurrence monopolistique (les firmes différencient leurs produits) et en équilibre partiel, les entreprises, indicées par  $i$ , fixent leurs prix en appliquant une marge par rapport au salaire de réserve  $f(U)$  qui lui-même dépend du chômage (si le chômage est élevé, le salaire de réserve sera faible) :

$$\frac{P_i}{P} = (1+\mu) f(U) \quad \text{avec } f'(U) \leq 0 \quad (1)$$

Par ailleurs, les salariés négocient avec les entreprises pour la répartition de la marge. Si  $\beta$  mesure le pouvoir de négociation des salariés ( $0 \leq \beta \leq 1$ ), le salaire réel sera déterminé par :

$$\frac{W_i}{P} = (1+\beta\mu) f(U) \quad (2)$$

(si  $\beta = 1$ , les salariés obtiennent l'intégralité de la marge et les entreprises n'obtiennent rien).

• En équilibre général et à court terme, si l'on suppose que les firmes sont symétriques, alors  $\frac{P_i}{P} = 1$  (toutes les entreprises ne peuvent pas augmenter leurs prix relatifs simultanément) et le chômage va donc être déterminé par  $\frac{1}{1+\mu} = f(U)$  (une plus grande concurrence sur le marché des biens, c'est-à-dire une baisse de  $\mu$ , conduit à une diminution de  $U$ , car  $f'(U) \leq 0$ ) et

$$\frac{W_i}{P} = \frac{(1+\beta\mu)}{(1+\mu)} \quad (3)$$

Le salaire réel est donc une fonction décroissante de  $\mu$  : les consommateurs gagnent plus que les salariés ne perdent en cas de baisse de  $\mu$ .

• En équilibre général à long terme, avec libre entrée, le profit des firmes est égal au coût d'entrée  $c$  et le salaire réel est

$$\frac{W_i}{P} = 1 - c \quad (4)$$

(comme précédemment, on applique ici le principe de répartition de la valeur ajoutée, égale au prix unitaire de 1, entre salariés et entreprises).

La plus grande concurrence sur le marché des biens permise par une baisse du coût d'entrée  $c$ , scénario privilégié par Blanchard et Giavazzi (2003), conduit à une hausse du salaire réel. La baisse du chômage observée à court terme se retrouve aussi à long terme. En cas de réduction du pouvoir de négociation des salariés (baisse de  $\beta$ ), le salaire réel baisse transitoirement à court terme d'après (3) et la profitabilité des firmes s'améliore. Toutefois, à long terme, l'entrée de nouvelles firmes va réduire  $\mu$ , ce qui va abaisser durablement le chômage  $U$ , alors que le salaire réel va revenir à sa position initiale, comme indiqué au tableau 1.

Au total, la déréglementation du marché des biens conduit à une hausse des salaires réels, mais la baisse du chômage n'est généralement obtenue qu'à long terme. La déréglementation du marché du travail entraîne une baisse du salaire réel à court terme, alors que la baisse du chômage n'apparaît qu'à long terme.

**2/ Pour modifier cette conclusion, Blanchard et Giavazzi (2003) doivent, dans un second temps, considérer un autre modèle, plus proche de WS/PS, dans lequel les prix se forment par une marge sur les salaires réels et non plus sur le salaire de réserve.**

En équilibre partiel, cela revient à remplacer (1) par :

$$\frac{P_i}{P} = (1+\mu) \frac{W}{P} \quad (5)$$

alors que (3) est inchangé. En équilibre général on a, en remplaçant (5) dans (3) :  $1 = (1+\mu)(1+\beta\mu) f(U)$  et une baisse de  $\mu$  ou de  $\beta$  conduit à une baisse de  $U$  à court terme et à long terme, et non plus seulement à long terme.

Tableau 2 Impact macroéconomique de réformes structurelles sur les marchés des biens et du travail

Source	Calibration de la variante	Impact à long terme				
		Production	Consommation	Investissement	Heures travaillées	Ratio de sacrifice
Bayoumi, Laxton & Pesenti, <i>Discussion Paper</i> n° 4481, CEPR, 7/2004	Porter la concurrence en Europe au niveau américain en réduisant le taux de <i>markup</i> de la zone euro (a)	Zone euro : + 12,4 % Reste du monde : + 0,8 %	Zone euro : + 8,3 % Reste du monde : + 1,3 %	Zone euro : + 21,2 % Reste du monde : + 0,7 %		Zone euro : le ratio passe de 2 à 1,4
Everaert & Schule, FMI, <i>Working Paper</i> n° 06/137	Réduire le taux de <i>markup</i> en France (b)	France : + 16,0 % (+ 17,3 % si les réformes sont synchronisées à l'échelle de la zone euro)	France : + 13,1 % (+ 14,5 % si les réformes sont synchronisées à l'échelle de la zone euro)	France (stock de capital) : + 22,5 % (+ 24,4 % si les réformes sont synchronisées à l'échelle de la zone euro)		
Banque de France	Réduire le <i>markup</i> uniquement marché des biens : - 10 points	5,3 %	+ 2,1 %	+ 10 %	+ 1,8 %	

(a) Marché des biens : - 12 points (- 9 %) ; marché du travail : - 14 points (- 11 %)

(b) Biens échangeables : - 8 points (- 7 %) ; non échangeables : - 24 points (- 17 %) ; marché du travail : - 30 points (- 22 %)

NB : Les variantes portent sur le *markup* défini sur le marché des biens comme  $P = (1 + \mu) \text{CUT}$ , avec  $1 + \mu$  le taux de *markup* et CUT, les coûts salariaux unitaires. La définition est similaire sur le marché du travail, mesurant la capacité des salariés à valoriser leur force de travail à un niveau plus élevé que leur productivité individuelle. Dans les deux cas, une réduction du taux de *markup* de 1,3 à 1,2 apparaît dans le tableau comme une baisse de 10 points.

Dans le modèle GEM, l'utilité de fin de période est supérieure à l'utilité initiale mesurée avant la réforme : les réformes améliorent donc le bien-être. Dans le modèle ACDM (2007), l'utilité en fin de période est identique à celle de début de période. Cela signifie que, suite aux réformes structurelles, le supplément de consommation engendre un supplément de bien-être qui compense la perte d'utilité liée à la hausse du nombre d'heures travaillées. Toutefois, il ne s'agit que d'un modèle stylisé du consommateur-salarié qui arbitre entre consommation et loisir. Il ne considère pas le supplément de bien-être lié à la réduction du chômage. La prise en compte de ce dernier gain lié aux réformes structurelles conduirait naturellement à trancher plus naturellement en faveur d'une amélioration du bien-être de l'économie à la suite des réformes.

### Gains en matière de résilience des économies à des chocs potentiels de croissance

Le deuxième objectif à long terme des réformes structurelles est de réduire les rigidités dans la fixation des salaires et des prix, car ces rigidités altèrent la capacité d'adaptation des économies à des chocs, et par conséquent l'efficacité de la politique monétaire. Par

référence aux modèles d'équilibre général présentés précédemment, la fréquence avec laquelle les firmes modifient leurs prix ou le mode d'indexation des prix, ou encore la fréquence, la durée et la couverture des accords salariaux, affectent directement la pente et la position des courbes *WS* et *PS*, et ainsi, la capacité de réponse des économies à des chocs à court terme, notamment inflationnistes. En effet, une plus grande rigidité des prix implique un surajustement des variables réelles, et notamment du taux de chômage. La « viscosité » des prix conduit l'économie à revenir plus lentement sur sa trajectoire d'équilibre, c'est-à-dire à la stabilité des prix. Plusieurs études empiriques (notamment Barro, 1996) ont montré que cette situation pouvait peser sur la croissance à long terme de l'économie.

Du point de vue de la politique monétaire, la réduction des rigidités peut diminuer le ratio de sacrifice, c'est-à-dire la perte cumulée de croissance de l'activité nécessaire pour obtenir une réduction permanente de l'inflation d'un point (cf. Coffinet *et al.*, 2007, s'agissant des réformes sur le marché du travail). Néanmoins, les réformes structurelles peuvent aussi accroître légèrement la volatilité de la consommation aux évolutions de la production dans certains pays, mais abaisser la volatilité de la consommation aux évolutions de l'emploi (Ernst *et al.*, 2006).



## I | 2 Des effets dynamiques à maîtriser à court terme

Les modèles d'équilibre général permettent aussi de mesurer les effets dynamiques de la mise en place des réformes et de préciser quel type de réforme permet de réduire les coûts qui leur sont souvent associés à court terme. Trois dimensions sont à prendre en compte : la synchronisation entre pays, la coordination des réformes sur les différents marchés et les effets d'anticipation liés à l'annonce des réformes.

### Synchronisation des réformes entre pays

Une question importante est celle de l'existence d'effets d'entraînement des réformes structurelles menées dans certains pays sur celles menées dans d'autres pays. De ce point de vue, Bayoumi *et al.* (2004) mesurent, dans le cadre du modèle GEM, le supplément de croissance dans le reste du monde suite aux réformes menées dans la zone euro (cf. tableau 2 ci-dessus) : les réformes sur le marché des biens, en faisant baisser les prix, conduisent à une baisse du taux de change réel, ce qui stimule les exportations du pays ainsi que la consommation des pays tiers.

Les travaux d'Everaert *et al.* (2006) soulignent pourtant que l'impact des réformes dépend de la taille des économies : un petit pays pour qui les prix sont exogènes (pays *price taker*) pourra plus facilement accroître sa production sans baisser ses prix et peser temporairement sur sa demande interne. La taille des pays aura également une influence sur la politique monétaire (cf. l'encadré 3 pour le modèle ACDM, 2007). En zone euro, par exemple, la politique monétaire étant unique, elle ne peut répondre aux conséquences nominales nées de réformes structurelles que lorsque l'impact est significatif sur l'inflation de la zone euro (comme l'exprime la règle de Taylor). Cette situation est d'autant moins probable qu'une réforme est menée dans un petit pays. En revanche, lorsque les réformes sont menées simultanément dans plusieurs pays, la réaction de la politique monétaire peut réduire les coûts d'ajustement associés à court terme aux réformes puisqu'une baisse des taux directeurs, consécutive à une baisse des prix, conduira à une hausse transitoire plus significative de la consommation et de l'investissement, permettant de lisser le recours à la force de travail à court terme <sup>5</sup>.

### Coordination des réformes entre marchés

Une autre dimension est celle de la coordination des réformes, compte tenu des interactions entre marché du travail et marché des biens. Blanchard *et al.* (2003) suggèrent de déréglementer en premier lieu le marché des biens, ce qui accroît le salaire réel, comme moyen d'atténuer les effets à court terme de la déréglementation du marché du travail, qui conduit à une baisse transitoire du salaire réel. De plus, il conviendrait d'éviter les déréglementations seulement partielles du marché des biens, qui ne modifieraient pas les prix de l'ensemble des secteurs et ne conduiraient qu'à une augmentation limitée du salaire réel, ce qui ne soutiendrait pas la hausse de la consommation.

Everaert *et al.* (2006) privilégient pour leur part la simultanéité des réformes sur le marché des biens et du travail, de façon à atténuer les risques de durcissement de la politique monétaire pour les petits pays menant des réformes isolées (cf. plus haut) : en absence de réaction de la politique monétaire, la baisse des prix consécutive à une déréglementation du marché des biens conduirait à une hausse du taux d'intérêt réel. Mais, d'une manière générale, la politique monétaire ne va pas réagir immédiatement aux réformes, compte tenu de l'incertitude sur la volonté du gouvernement de mener les réformes à leur fin. La lenteur de réaction de la politique monétaire est également justifiée par les incertitudes quant aux réactions des agents économiques qui peuvent ne réviser leurs anticipations à la hausse que de façon progressive, d'où un retard de l'ajustement à la hausse du potentiel d'offre.

### Anticipation des réformes

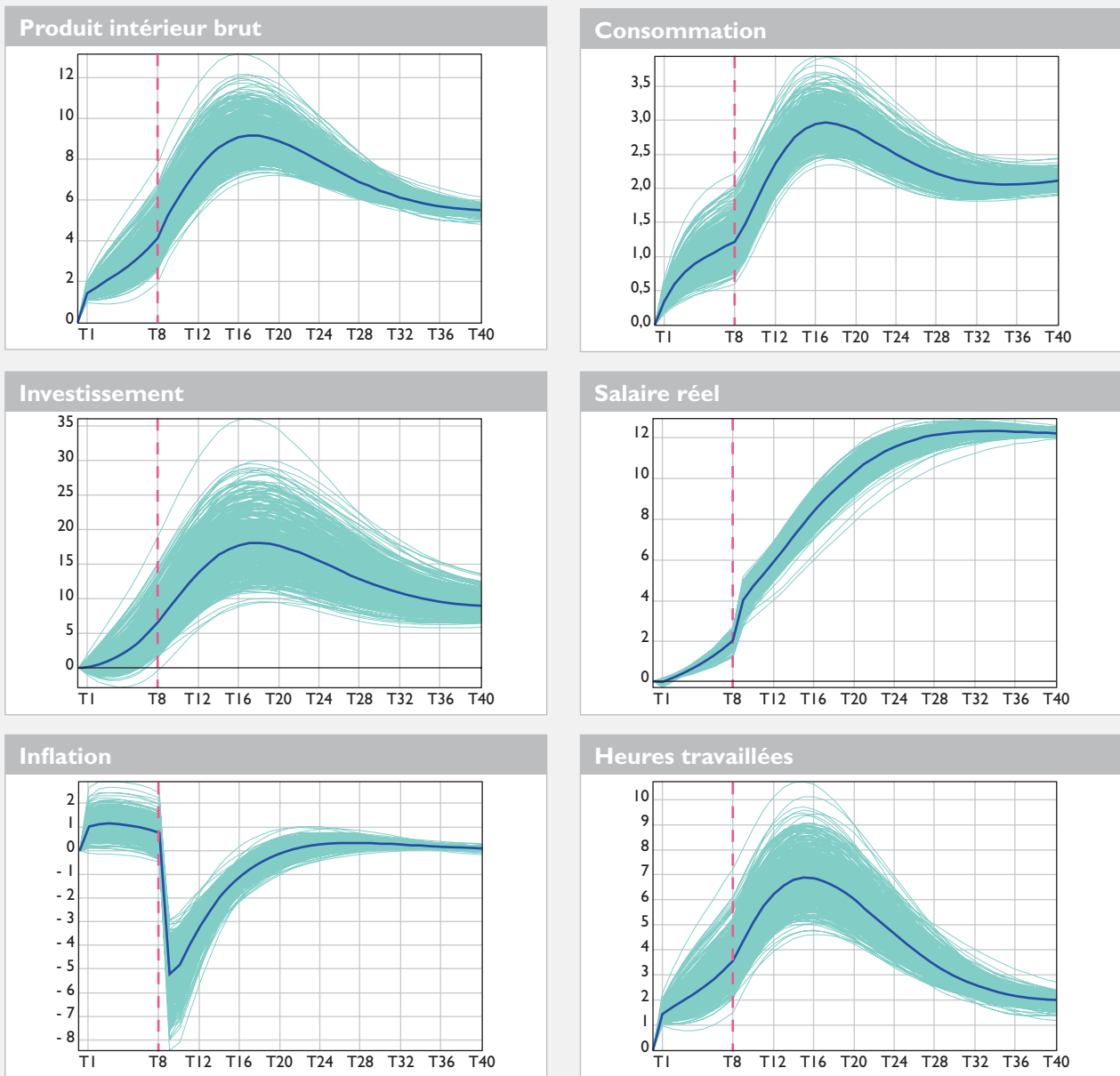
L'information des agents économiques sur les réformes en cours ou à venir est aussi cruciale. De façon à réduire les coûts d'ajustement à court terme, l'annonce à l'avance de prochaines réformes peut constituer une piste pertinente. C'est ce que montrent les simulations réalisées avec le modèle ACDM (2007). L'annonce, deux ans avant sa mise en œuvre effective, d'une déréglementation du marché des biens conduit les firmes à s'ajuster immédiatement, mais progressivement, compte tenu de l'existence de rigidités réelles (obstacle à une augmentation forte et brutale des effectifs et du stock de capital) et nominales (sur la formation des prix et des salaires, comme évoqué plus haut). Comme le montre l'encadré 3 ci-après, il s'ensuit à court terme une

<sup>5</sup> La présence de rigidités conduit à des fluctuations transitoires des variables réelles et notamment de l'emploi, sans modifier l'équilibre de l'emploi à long terme (cf. encadré 3). En l'absence de rigidités, l'économie atteint de façon plus rapide et plus directe sa cible de long terme, ce qui est préférable en termes d'utilité collective.

ENCADRÉ 3

**Simulation des effets d'une augmentation de la concurrence sur le marché des biens<sup>1</sup>**

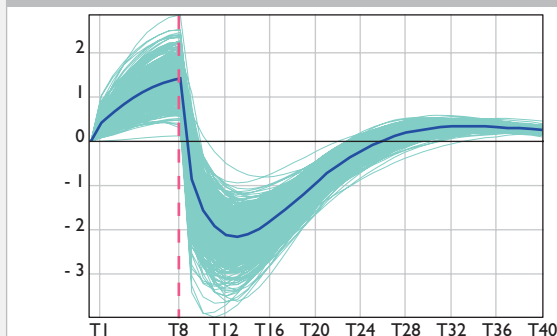
Les graphiques suivants représentent les réponses à une réforme du marché des biens simulées à la Banque de France à partir du modèle d'Adjémian et al. (2007), qui est un modèle d'équilibre général dynamique. Le modèle est estimé sur la zone euro à partir de données portant sur la période 1990-2005. Sous l'hypothèse de concurrence monopolistique, la valeur de l'élasticité-prix de la demande de biens, qui détermine le taux de marge des entreprises (« markup ») est proche des valeurs observées dans la littérature pour la zone euro. Par rapport à cette situation, on étudie les effets de l'annonce en T1 (trimestre 1) et à la mise en place en T8, soit deux ans après, d'un choc permanent de baisse du taux de marge (« markup ») des entreprises. Ce choc correspond à une baisse de dix points du taux de marge des firmes entre l'état stationnaire initial et l'état stationnaire final.



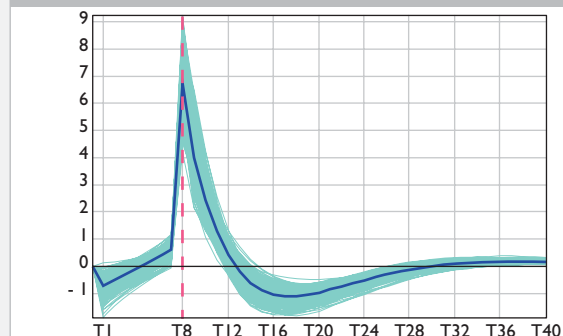
.../...

<sup>1</sup> Encadré réalisé par C. Cahn, A. Devulder et N. Maggiar

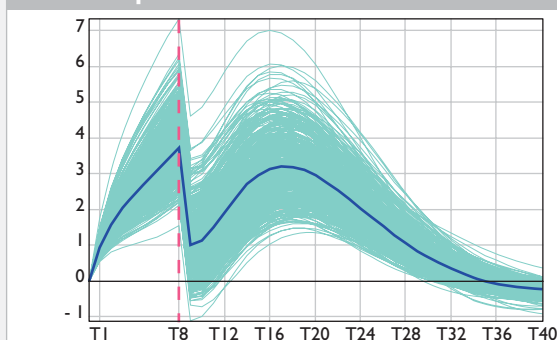
## Taux d'intérêt nominal



## Taux d'intérêt réel



## Écart de production



Notes : Les graphiques correspondant aux variables réelles représentent l'écart au niveau du compte central en %.

Pour les taux d'intérêt, il représente l'écart en points aux taux annualisés du compte central.

L'écart de production correspond à l'écart entre le PIB et le PIB potentiel en %.

La zone colorée représente les intervalles de confiance relatifs à l'incertitude dans l'estimation des paramètres du modèle.

## L'annonce de la réforme : de T1 à T8

Dès l'annonce de la réforme, et avant sa mise en œuvre, les firmes anticipent une réduction de leur pouvoir de monopole et mettent en place progressivement les capacités de production nécessaires. Les firmes optimisent le rythme d'accroissement de ces capacités en fonction de la présence de rigidités réelles sur l'utilisation des facteurs de production (travail et capital productif). La hausse de la demande de travail a pour effet d'inciter les ménages à négocier une augmentation de leur salaire réel, augmentation qui est aussi contrôlée par la présence de rigidités nominales. Cette augmentation des salaires réels a un effet positif sur la consommation des ménages. La hausse de la demande de capital productif a pour effet d'une part d'augmenter le taux de rémunération des ménages propriétaires du capital, entraînant à la hausse le taux d'utilisation des capacités de production (cette hausse est limitée par la présence d'un coût supplémentaire supporté par les ménages), et l'investissement (la présence d'un coût d'ajustement de l'investissement ralentit cette augmentation).

En outre, ces hausses du coût des facteurs de production (taux de salaire réel et taux de rémunération du capital) pèsent sur les marges des entreprises avant même la mise en place de la réforme. Afin de ralentir la dégradation de leurs profits, les entreprises répercutent partiellement ces hausses sur leurs prix, d'où de légères pressions inflationnistes entre T1 et T8. En réponse à ces pressions inflationnistes, l'autorité monétaire remonte progressivement le taux d'intérêt nominal jusqu'au choc, limitant ainsi la baisse du taux d'intérêt réel entre T1 et T8, ce qui a pour effet de lisser la hausse de la consommation. Au total, l'annonce de la réforme a un effet expansionniste sur l'économie et l'écart de production devient positif. Néanmoins, le surplus de croissance entraîne une légère dégradation de l'utilité instantanée des ménages, malgré la hausse de la consommation, car ceux-ci sont amenés à travailler plus.

## La mise en œuvre de la réforme : à partir de T8

L'augmentation de la concurrence (baisse exogène du taux de marge) provoque immédiatement une baisse des prix, les firmes étant contraintes de réduire leurs prix pour conserver leurs parts de marché. L'autorité monétaire réagit instantanément

en baissant le taux d'intérêt nominal. Comme elles l'ont fait par anticipation à l'annonce du choc, les firmes en concurrence monopolistique continuent à augmenter leur volume de production, et donc leur demande de travail et de capital productif. Ces demandes des firmes continuent donc à soutenir le salaire réel et le taux de rémunération du capital. La baisse de l'inflation provoque par ailleurs un saut mécanique du salaire réel en T9, juste après la réforme, le salaire nominal évoluant lentement en raison de la présence de rigidités. Au total, la consommation comme l'investissement s'en trouvent stimulés jusqu'en T16/T18. La dynamique de l'économie est donc expansionniste après le choc, avec une hausse de la production pendant deux ans.

La présence de rigidités dans le modèle provoque le surajustement des variables réelles de l'économie : après deux ans environ d'augmentation, consommation, travail, taux d'utilisation des capacités, investissement et donc PIB diminuent à nouveau lentement vers leur niveau du nouvel état stationnaire. Cette propriété permet au modèle de reproduire le profil en bosse (hump-shaped) caractéristique de la réponse des économies à ce type de chocs. On peut noter que la production potentielle augmente fortement au moment du choc, tandis que l'augmentation du PIB réel est contrôlée par la présence de rigidités sur les prix, ce qui provoque une baisse de l'écart de production en T8. Cependant, celui-ci reste positif pendant toute la dynamique transitionnelle vers le nouvel état stationnaire. Il se referme après environ trente-six périodes, soit sept ans après le choc. Enfin, l'utilité instantanée des ménages continue à se dégrader après la mise en place de la réforme et pendant deux ans, puis elle s'améliore à nouveau, l'effet négatif de la quantité d'heures travaillées égalisant la hausse de la consommation.

Pour conclure, la réforme du marché des biens a un effet expansionniste sur l'économie, avec, pour une baisse de taux de marge de dix points, un PIB supérieur à long terme au compte central de 5,3% et une hausse de la demande de travail de 1,8%, donc des créations d'emplois nettes. Malgré une dégradation temporaire dès l'annonce du choc, le bien-être des ménages, mesuré par la fonction d'utilité instantanée du modèle, retrouve au nouvel état stationnaire un niveau quasi identique à son niveau initial. Notons aussi que, dans ce modèle, les profits des entreprises sont intégralement redistribués aux ménages. La hausse de leur pouvoir d'achat à long terme est donc exclusivement liée à l'accroissement de la production de richesse.

pression plus forte sur les facteurs de production, les heures travaillées et l'investissement. Les tensions inflationnistes conduisent alors la Banque centrale européenne à relever transitoirement les taux d'intérêt à court terme. À partir de la date de la réforme, on observe au contraire un recul de l'inflation, qui conduit les autorités monétaires à annuler, et au-delà, la hausse précédente des taux d'intérêt. L'absence d'annonce anticipée de la réforme conduirait les agents économiques à accroître les facteurs de production à un rythme beaucoup plus rapide à court terme, avant de les réduire partiellement par la suite (phénomène de « bosse » sur les graphiques du PIB, de la consommation, de l'investissement et des heures travaillées).

## 2| Les expériences réussies

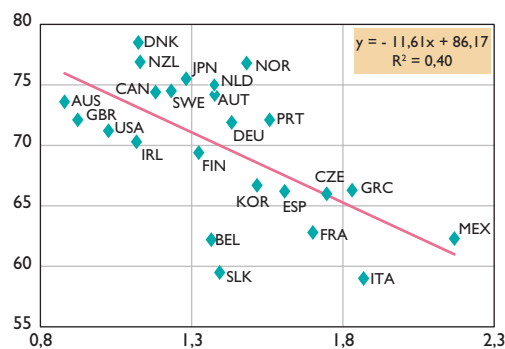
Après les résultats des modèles stylisés, nous passons en revue les expériences des pays de l'OCDE en matière de réformes structurelles.

## 2| I Une grande diversité de situations

Tout d'abord, s'agissant du marché du travail, sur la base d'une approche univariée et donc forcément simplificatrice, on observe une corrélation négative entre le taux d'emploi et la réglementation du marché des biens sur l'échantillon de pays considéré (cf. graphique 4). Les pays caractérisés par une plus

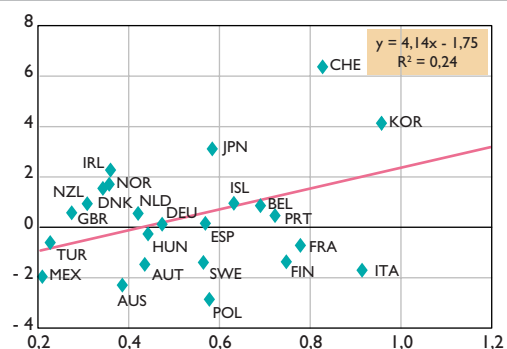
**Graphique 4 Réglementation du marché des biens et taux d'emploi**

(en ordonnées : Taux d'emploi, 2006 ; en abscisses : PMR, 2003)



Source : OCDE

**Graphique 5 Réduction de la réglementation du marché des biens (PMR) <sup>a)</sup> (en abscisses) et taux de croissance annuelle de la productivité du travail (en ordonnées) (2003-1998, ensemble de l'économie)**

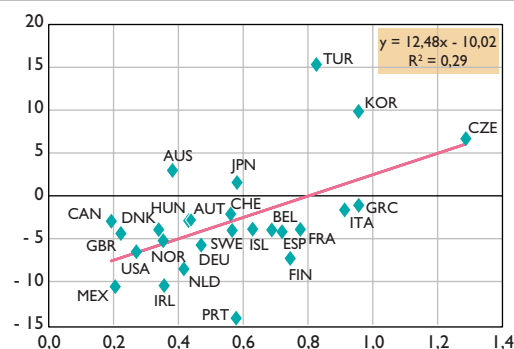


a) Intensité de la réduction de la réglementation = PMR 1998 - PMR 2003  
Source : OCDE

faible réglementation du marché des biens affichent un taux d'emploi plus élevé.

S'agissant de la productivité du travail durant les dix dernières années, son rythme de progression annuel apparaît un peu plus soutenu dans les économies affichant une réduction de la réglementation du marché des biens mesurée par l'indicateur PMR : les pays qui ont le plus libéralisé leur économie ont connu une accélération légèrement plus forte de la productivité (cf. graphique 5).

**Graphique 6 Réduction de la réglementation du marché des biens (PMR) <sup>a)</sup> (en abscisses) et taux de croissance de l'investissement (en ordonnées) <sup>b)</sup>**



a) Intensité de la réduction de la réglementation = PMR 1998 - PMR 2003  
b) Croissance annuelle de la FBCF (moyenne 2004-2002 - moyenne 1999-1997)  
Source : OCDE

On observe en outre que les pays ayant le plus allégé la réglementation sur le marché des biens ont aussi vu le taux de croissance annuel de l'investissement progresser un peu plus rapidement (cf. graphique 6). À cet égard, les travaux d'Alesina *et alii* (2005) ont montré que la réduction des barrières à l'entrée jouait un rôle très important.

Ce supplément d'investissement est à mettre en relation avec un impact de la réglementation du marché des biens sur le facteur travail, comme souligné par

**Tableau 3 Impact à long terme des réformes structurelles selon des travaux de l'OCDE**

Source	Méthode	Impact à long terme		
		Productivité globale des facteurs (PGF)	PIB/tête	Chômage
Bassanini et Duval, OCDE Working Paper n° 486, 2006	Abaisser de 10 % le coin fiscal			Taux de chômage abaissé de 2,8 % en moyenne dans l'OCDE
	Abaisser de 10 % les prestations chômage			Taux de chômage abaissé de 1,2% en moyenne dans l'OCDE
OCDE, Working Paper n° 432, 2005	Aligner les droits de douane, les restrictions à l'investissement étranger et l'indicateur de réglementation (PMR) sur les meilleures pratiques de l'OCDE		+ 3,5 % dans l'UE à 15	
Nicoletti et Scarpetta, OCDE, Working Paper n° 347, 2003	Ramener à la moyenne OCDE la part des entreprises publiques dans la valeur ajoutée	Taux de croissance annuel de la PGF : + 0,7 % dans certains pays européens		
	Ramener à la moyenne OCDE les barrières administratives et commerciales à l'entrée	Taux de croissance annuel de la PGF du secteur manufacturier : + 0,1 % à + 0,2 % dans certains pays européens		

Bertrand et Kramarz (2002). Ces auteurs montrent en effet, que la loi Royer de 1974 en France, qui a accru les obstacles à l'ouverture des grandes surfaces, a été responsable d'un ralentissement des créations d'emploi dans le secteur du commerce de détail.

Plus globalement, les simulations réalisées, notamment par l'OCDE, sur l'impact des réformes structurelles – sur le marché des biens ou du travail – en matière de productivité, de PIB par tête ou de chômage attestent des gains positifs obtenus à long terme (cf. tableau 3).

Concrètement, par exemple en Allemagne, le cycle des réformes engagées entre 2002 et 2005 sur le marché du travail (lois Hartz I à Hartz IV) ont réorienté la politique de l'emploi en faveur de la réinsertion des chômeurs et visé une augmentation de la population en âge de travailler. De fait, depuis début 2005, le chômage n'a cessé de diminuer en Allemagne (près de trois points de baisse). En Italie, des réformes structurelles ont été également envisagées plus récemment afin de supprimer les obstacles à la concurrence, concernant notamment la libéralisation des tarifs de plusieurs ordres professionnels ou l'exercice de certaines professions pour lesquelles la possession d'une licence est obligatoire.

Néanmoins, déréglementer les marchés pour améliorer les performances de l'économie, notamment en matière d'emploi, est plus efficace lorsqu'un certain nombre de conditions initiales peuvent être réunies.

## 2 | 2 L'importance des conditions initiales

L'existence de facteurs favorables en amont à la mise en place de réformes structurelles est considérée comme une condition à la réussite des réformes (voir en particulier les références citées par Høj *et al.*, 2006, par Duval *et al.*, 2005, ou par le FMI, 2003). Les autorités convaincues de la nécessité de réformer le fonctionnement de leur économie souhaiteront pouvoir réunir *ex ante* ces conditions facilitatrices.

Maximiser les chances de succès des politiques à venir suppose une stratégie pragmatique de nature à surmonter les résistances. En effet, l'incertitude qui peut entourer les gains à venir, comparée à la certitude des coûts apparaissant à court terme, alimente fréquemment la préférence pour la sécurité qu'offre l'absence de changement. Ce biais en faveur

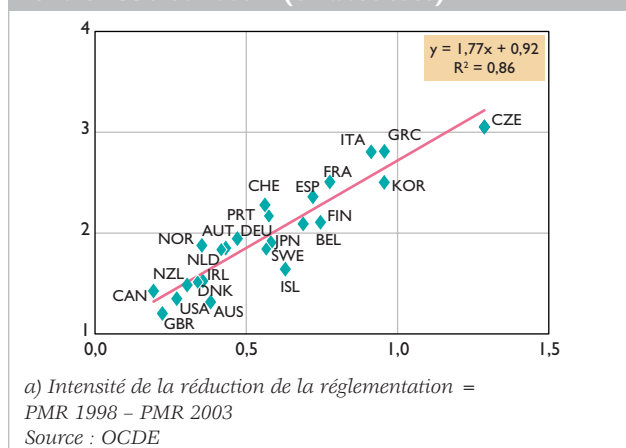
du *statu quo* est d'autant plus prononcé que les gains de long terme sont dilués ou répartis entre un grand nombre de bénéficiaires, alors que les coûts sont concentrés et supportés par une minorité.

La plupart des facteurs identifiés au cours des décennies passées comme étant favorables à la mise en œuvre de réformes structurelles sont cependant assez largement exogènes, au sens où ils ne dépendent que très marginalement des autorités nationales en place. On relève parmi ceux-ci, mais avec des preuves empiriques qui demeurent fragiles (Høj *et al.*, 2006 ; Duval *et al.*, 2005 ; Pitlik, 2003) :

- **la survenance de crises économiques** assez prononcées pour convaincre la majorité de l'opinion que la situation présente ne peut perdurer. La crise révèle l'échec des politiques présentes et indique, en aiguissant le sens de l'urgence, que la situation, devenue insoutenable, ne peut pas être pire. Les difficultés économiques rencontrées dans les années quatre-vingt par le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande sont un facteur explicatif du choix des autorités de l'époque d'adopter une conduite déterminée, plutôt que négociée, dans la mise en place des réformes. On observe toutefois que les réformes sur le marché du travail sont en général rares en période de crises, les autorités semblant réticentes à l'idée d'affecter davantage encore la situation de salariés déjà touchés par des conditions économiques dégradées (FMI, 2004). À cet égard, le scénario le plus favorable est celui d'un cycle conjoncturel ascendant : après une période de ralentissement économique conduisant les électeurs à choisir un gouvernement favorable aux réformes, celui-ci bénéficie d'une conjoncture favorable permettant de mettre en œuvre les réformes. Empiriquement, cependant, sur la base de l'expérience récente des pays de l'OCDE, les réformes ont été d'autant plus aisées à mener que l'indicateur PMR se situait, en 1998, à un niveau déjà élevé, c'est-à-dire que les pays se trouvaient dans une situation déjà critique (cf. graphique 7) ;

- **l'effet de démonstration**, de contagion ou d'imitation des partenaires commerciaux ayant conduit des réformes avec succès : cette inspiration et le besoin de coordination des politiques économiques, souligné en première partie, peuvent être également alimentés par l'amélioration de la compétitivité des voisins due aux réformes engagées, la comparaison des expériences au sein d'organisations internationales ou la pression des pairs. Ceci permet de mieux comprendre le

**Graphique 7 Niveau de l'indice PMR en 1998 (en ordonnées) et réduction de la réglementation entre 1998 et 2003<sup>a)</sup> (en abscisses)**



caractère international et la synchronisation des réformes engagées depuis une trentaine d'années dans le monde ;

- **le degré d'ouverture, la taille et la spécialisation productive du pays** : une économie dépendante de l'extérieur, de dimension réduite et fortement exposée à un choc externe asymétrique aura besoin de pouvoir s'ajuster rapidement aux évolutions de son environnement ;

- **l'existence d'une ancre extérieure** : par exemple, la participation à une union monétaire ou douanière, le respect d'une cible pour le taux de change de la devise nationale ou tout engagement international (Acte unique européen en 1986 ou stratégie de Lisbonne en 2000) invite aux réformes afin de respecter les objectifs souscrits ;

- **la durée de vie institutionnelle prévisible de l'autorité détentrice du pouvoir décisionnel** : un horizon d'action dégage, notamment en début de mandat électif, protège en principe davantage cette autorité contre les pressions éventuelles et le *lobbying* des coalitions ou des minorités qui se pensent affectées par ces réformes, que ne le serait une autorité en quête d'une réélection à brève échéance ;

- **une séparation et un équilibre des pouvoirs institutionnels**, empêchant tout à la fois l'exercice d'un droit de veto ou des décisions arbitraires, donc facilitant la gestion des conflits et la négociation au cours des

changements à venir. Certaines études (Persson, 2003) estiment qu'un scrutin majoritaire offre aux autorités une capacité à surmonter des blocages plus affirmée que celle issue d'un scrutin proportionnel, mais avec un risque de retour en arrière également plus important : le scrutin proportionnel permettrait ainsi d'adopter des réformes plus modérées et graduelles, avec une probabilité plus faible de remise en cause. Par ailleurs, le nombre de partis et la compatibilité de leurs idées programmatiques, notamment à propos de la résolution du dilemme équité sociale/efficacité économique, influencent la possibilité de créer des coalitions stables en faveur des réformes. Des coalitions trop récemment constituées ou peu prêtes à affronter des obstacles à venir semblent moins enclines à engager des réformes pouvant être mal perçues par certaines catégories de la population : dans ce cas, un gouvernement trouvera sa légitimité pour engager des réformes dans une majorité parlementaire soudée, ce qui peut être favorisé par un scrutin majoritaire plus que proportionnel ;

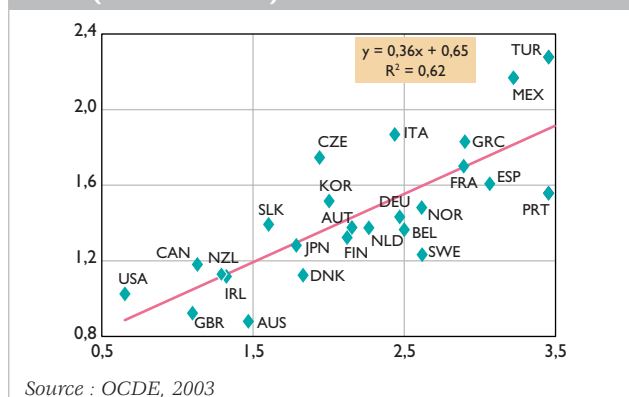
- **les facteurs démographiques** : une population de moyenne d'âge élevée, étant moins susceptible d'apprécier les gains attendus des réformes qu'une population plus jeune, sera moins favorable à des changements. À l'inverse (FMI, 2004), puisque la viabilité financière d'un système de retraite par répartition est confortée par une hausse de l'emploi et du taux de participation des actifs, qui génèrent des cotisations au profit des retraités, des réformes en ce sens du marché du travail peuvent également être souhaitées lorsqu'une part importante de personnes âgées compose la population.

Inversement, un nombre plus limité de conditions initiales favorables à la mise en place de réformes peuvent être qualifiées d'endogènes, au sens où elles dépendent au moins pour partie des capacités d'action des autorités nationales :

- **l'existence de finances publiques saines**, permettant notamment de financer des mesures compensatoires au profit des populations les plus exposées, à court terme, à un risque de baisse transitoire de leur revenu — à supposer toutefois que ces populations puissent être aisément identifiées. Ce choix d'accommoder fiscalement l'impact d'une réforme du marché du travail a ainsi été celui des Pays-Bas dans les années quatre-vingt-dix<sup>7</sup>. *A contrario*,

<sup>7</sup> Face à la difficulté politique de mener une réforme globale et rapide de tous les marchés, et en raison de la capacité de résistance des titulaires de « rentes », Delpla et Wyplosz (2007) proposent de racheter les « rentes » et de financer cette opération par emprunt, remboursé sur les vingt prochaines années. Cela pose toutefois le problème, pour un pays comme la France, d'un dépassement durable du critère de 60 % du ratio de dette publique/PIB fixé par le Traité de Maastricht.

Graphique 8 Corrélation EPL (en abscisses) – PMR (en ordonnées)



un effort en cours de consolidation des finances publiques risque de priver les autorités du soutien dont elles pourraient avoir besoin pour instaurer certaines réformes. C'est précisément pourquoi le Pacte de stabilité et de croissance, dans sa version révisée en 2005, tient compte, pour le plafond de déficit public/PIB, des efforts structurels d'assainissement des finances publiques lorsque la situation de ces dernières est analysée ;

• **L'existence d'effets de renforcement, de débordement ou d'entraînement** mutuellement profitables entre les types de réformes qui vont être lancées, comme évoqué en première partie. Empiriquement, on observe en effet (cf. graphique 8) une corrélation au sein de chaque État entre le degré de réglementation sur le marché des biens (PMR) et celle (EPL) prévalant sur le marché du travail (Nicoletti *et al.*, 2005).

## 2|3 Une stratégie claire

D'évidence, l'issue d'une même réforme varie avec les pays : c'est pourquoi l'ordre de priorité chronologique idéal, c'est-à-dire le séquençage optimal entre les réformes engagées sur le marché des biens et/ou celles promues sur celui du travail, ainsi que le meilleur dosage possible dans l'intensité des réformes dépendront de facteurs – pas seulement économiques – propres à chaque contexte national. Par exemple (Ernst *et al.*, 2006), accroître la flexibilité sur le marché du travail réduit le ratio de sacrifice, comme indiqué en première partie, mais augmente aussi le risque des ménages de connaître des phases de chômage.

Néanmoins, plusieurs faits stylisés peuvent être dégagés. Premièrement, comme suggéré par Blanchard et Giavazzi (2003, cf. *supra*), réformer d'abord les marchés des biens peut faciliter des réformes ultérieures sur le marché du travail. En effet (Brandt *et al.*, 2005, Duval *et al.*, 2005), augmenter la pression concurrentielle sur les marchés des biens réduit le pouvoir de marché des firmes installées, donc est susceptible de se traduire par une baisse des prix. Ceci stimule tant l'activité économique que la demande de travail et, augmentant ainsi les opportunités d'emploi, réduit l'inclination des salariés à vouloir défendre les règles régissant le fonctionnement du marché du travail.

Deuxièmement, la réforme du marché du travail, si elle fait suite à celle engagée sur le marché des biens, peut être plus efficace si elle concerne d'abord les contrats de travail temporaire (Høj *et al.*, 2006). Ainsi, comme s'y sont essayés l'Espagne et le Portugal au milieu des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix respectivement, un assouplissement des règles entourant les contrats de travail temporaire est susceptible d'accroître la part des embauches réalisées grâce à ce type de contrat, ce qui génère ensuite une plus large adhésion de l'opinion publique à l'idée qu'une réforme des contrats de travail permanent est souhaitable pour des raisons tant d'équité sociale que d'efficacité économique.

Troisièmement, au sein de la zone euro, le succès des réformes structurelles dépend, tout particulièrement pour les grands pays ou les économies les plus ouvertes, de la fixation d'objectifs communs (Tabellini *et al.*, 2004), d'incitations suffisantes en faveur des réformes (Nicoletti *et al.*, 2003) et de la coordination des autorités nationales dans la mise en place de ces politiques. Sur ce point, la stratégie de Lisbonne, définissant des objectifs partagés à des dates convenues, a constitué une étape importante sur la voie des réformes (Trichet, 2006).

Concrètement (Pisani-Ferry *et al.*, 2006), la définition d'un agenda des réformes à entreprendre – voire la nomination d'une personnalité nationale responsable de l'application de cet agenda –, la pression des opinions publiques, la comparaison en toute transparence des résultats obtenus par les différents pays et une information mutuelle entre les autorités (locales, nationales ou internationales) en charge de tel ou tel type de réformes sont les principaux garants du succès de ces dernières. Cependant, les



résultats à attendre d'une plus grande coordination des réformes structurelles ne doivent pas être surestimés (Duval *et al.*, 2005). En effet, chaque pays, en fonction de sa situation de départ, fait face à des défis qui appellent des réformes spécifiques, donc non standardisées : le consensus de l'opinion publique en faveur du changement (Eijffinger *et al.*, 2006) tout comme l'efficacité du système juridique sont des paramètres importants pour mesurer les chances de réussite des politiques à venir (Bertola, 2004). De même, les conséquences de ces réformes, du côté de

l'offre et de la demande, différeront selon les États, de sorte que les effets à attendre restent dans une certaine mesure incertains, à défaut d'engagement clair des autorités publiques en faveur des réformes. Enfin, une coordination trop contraignante des autorités nationales, sous la forme d'engagements internationaux très liants, peut, au contraire, avoir des effets négatifs si elle va à l'encontre du principe de subsidiarité, donc compromettre l'adhésion des opinions publiques et méconnaître les conditions – locales – du succès des politiques souhaitées.

*Mettre en place des réformes, en particulier, mais non uniquement, sur les marchés des biens et du travail, est donc la meilleure manière de relever le potentiel de croissance des économies et de limiter les risques d'inflation. Pour les pays de la zone euro plus spécifiquement, de telles réformes permettraient, dès lors qu'elles seraient mises en œuvre avec efficacité, de faire face dans les meilleures conditions aux exigences imposées par la globalisation des économies et l'arrivée de nouveaux acteurs émergents.*

*Toutefois, l'impact positif attendu de ces réformes à long terme doit, pour limiter les coûts éventuels à court terme, se traduire par une coordination des politiques menées sur les différents marchés et, dans une certaine mesure, entre les pays. En effet, l'absence de complémentarités entre les réformes et le risque d'un jeu non coopératif à l'échelle internationale ou d'un engagement insuffisant des autorités publiques pourraient réduire les gains à long terme attendus des réformes.*

## Annexe

### Impact de réformes structurelles sur le marché des biens (résultats des simulations menées à partir des modèles d'équilibre général)

Source	Calibration de la variante	Impact à long terme				
		Production	Consommation	Investissement	Heures travaillées	Ratio de sacrifice
Bayoumi, Laxton & Pesenti, <i>Discussion Paper</i> n° 4481, CEPR, 7/2004	Réduire le <i>markup</i> sur le marché des biens en zone euro : - 12 pts	Zone euro : + 8,6 % Reste du monde : + 0,7 %	Zone euro : + 4,9 % Reste du monde : + 1,0 %	Zone euro : + 17,0 % Reste du monde : + 0,5 %		Zone euro : le ratio passe de 2 à 1,7
Everaert & Schule, FMI, <i>Working Papers</i> n° 06/137 (marché des biens ( <i>traded</i> ) + services ( <i>non traded</i> ))	Réduire le <i>markup</i> sur le marché des biens en France : - 16 pts	France : + 8,9 %	France : + 6,4 %	France (stock de capital) : + 15,0 %	France : + 7,6 %	
Banque de France : ACDM (2007)	Réduire le <i>markup</i> sur le marché des biens en zone euro : - 10 pts	Zone euro : + 5,3 %	Zone euro : + 2,1 %	Zone euro : + 10 %	Zone euro : + 1,8 %	

NB : Les variantes portent sur le *markup* défini comme  $P = (1 + \mu) \text{CUT}$ , avec  $1 + \mu$  le taux de *markup* et CUT les coûts salariaux unitaires. Par exemple, une réduction du taux de *markup* de 1,3 à 1,2 apparaît comme une baisse de dix points.

## Bibliographie

- Adjémian (S.), Cahn (C.), Devulder (A.) et Maggiar (N.) (2007)**  
« Variantes en univers incertain », *Économie et Prévision*, n° spécial « Développements récents des DSGE », à paraître
- Alesina (A.), Ardagna (S.), Nicoletti (G.) et Schiantarelli (F.) (2005)**  
« Regulation and investment », *Journal of the European Economic Association*, 3 (4), p. 791-825, juin
- Barro (R.) (1996)**  
« Inflation and Growth », Federal Reserve Bank of Saint Louis, *Economic Review*, mai/juin
- Bassanini (A.) et Duval (R.) (2006)**  
« Employment patterns in OECD countries: reassessing the role of policies and institutions », OECD Economics Department Working Papers, n° 486, juin
- Bayoumi (T.), Laxton (D.) et Pesenti (P.) (2004)**  
« Benefits and spillovers of greater competition in Europe: a macroeconomic assessment », CEPR, *Discussion Paper*, n° 4481, juillet
- Bertola (G.) (2004)**  
« Labor market institutions in a changing world », *Moneda y Crédito*, 218, p. 61-98, mars
- Bertrand (M.) et Kramarz (F.) (2002)**  
« Does entry regulation hinder job creation? Evidence from the French retail industry », *Quarterly Journal of Economics*, novembre, p. 1369-1413
- Blanchard (O.) et Giavazzi (F.) (2003)**  
« Macroeconomic effects of regulation and deregulation in goods and labor markets », *Quarterly Journal of Economics*, 118, p. 879-907
- Brandt (N.), Burniaux (J.-M.) et Duval (R.) (2005)**  
« Assessing the OECD jobs strategy: past developments and reforms », OECD Economics Department Working Papers, n° 429
- Burda (M.) et Wyplosz (C.) (1998)**  
« *Macroeconomics, a European text* », Oxford University Press
- Coffinet (J.), Matheron (J.) et Poilly (C.) (2007)**  
« Estimations du ratio de sacrifice dans la zone euro », *Bulletin de la Banque de France*, janvier
- Conway (P.), Janod (V.) et Nicoletti (G.) (2005)**  
« Product market regulation in OECD countries: 1998 to 2003 », OECD Economics Department Working Papers, n° 419, avril
- Delpla (J.) et Wyplosz (C.) (2007)**  
« La fin des privilèges : payer pour réformer », Hachette Littératures
- Duval (R.) et Elmeskov (J.) (2005)**  
« The effects of EMU on structural reforms in labour and product markets », OECD Economics Department Working Papers, n° 438, juillet
- Eijffinger (S.) et Rossi (A.) (2006)**  
« Structural reforms and growth: product and labor market deregulations », CEPR, *Discussion Paper*, n° 5988, décembre
- Ernst (E.), Gong (G.), Semmler (W.) et Bukeviciute (L.) (2006)**  
« Quantifying the impact of structural reforms », European Central Bank Working Paper Series, n° 666, Août
- Everaert (L.) et Schule (W.) (2006)**  
« Structural reforms in the euro area: economic impact and role of synchronization across markets and countries », IMF Working Paper WP/06/137, juin
- Freeman (R.) (2005)**  
« Labour market institutions without blinders: the debate over flexibility and labour market performance », NBER Working Paper, n° 11286, avril
- Høj (J.), Galasso (V.), Nicoletti (G.) et Dang (T.) (2006)**  
« The political economy of structural reform: empirical evidence from OECD countries », OECD Economics Department Working Papers, n° 501, juillet
- FMI (2003)**  
« Unemployment and labor market institutions: why reforms pay off? », *World Economic Outlook*, chapitre IV, avril

**FMI (2004)**

« *Fostering structural reforms in industrial countries*, *World Economic Outlook* », chapitre III, avril

**Layard (P.), Nickell (S.) et Jackman (R.) (1991)**

« *Unemployment: macroeconomic performance and the labour market* », Oxford University Press

**Nicoletti (G.) et Scarpetta (S.) (2003)**

« *Regulation, productivity and growth: OECD evidence* », OECD Economics Department Working Papers, n° 347, janvier

**Nicoletti (G.) et Scarpetta (S.) (2005)**

« *Product market reforms and employment in OECD countries* », OECD Economics Department Working Papers, n° 472, décembre

**OCDE (2005)**

« *The benefits of liberalising product markets and reducing barriers to international trade and investment* », *Working Papers*, n° 432

**Persson (T.) (2003)**

« *Consequences of constitutions* », NBER Working Paper, n° 10170

**Pisani-Ferry (J.) et Sapir (A.) (2006)**

« *Last exit to Lisbon* », Bruegel Policy Brief, 2006/2, mars

**Pitlik (H.) et Wirth (S.) (2003)**

« *Do crises promote the extent of economic liberalization?: an empirical test* », *European Journal of Political Economy*, vol. 19, p. 565-581

**Tabellini (G.) et Wyplosz (C.) (2004)**

« *Réformes structurelles et coordination en Europe* », rapport au Conseil d'Analyse économique, n° 51, novembre

**Trichet (J.-C.) (2006)**

« *How to elevate the potential growth rate of Europe* », Speech, Ludwig Erhard Lecture, Berlin, 16 octobre